

Programme d'Adaptation de Domicile

Ce programme offre une aide financière aux personnes handicapées pour les aider à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur logement et l'adapter à leurs besoins.

À qui s'adresse le programme ?

Le programme s'adresse à toute personne handicapée limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes, sans égard à ses revenus.

Quel est le but du programme ?

- Aider les personnes handicapées à payer le coût des travaux nécessaires pour adapter leur logement afin de le rendre accessible.
- Permettre aux personnes handicapées d'être plus autonomes.
- Favoriser leur maintien à domicile.

Quelle est l'aide financière ?

L'aide financière correspond au coût des travaux reconnus par la Société d'habitation du Québec pour réaliser les adaptations autorisées par elle. Elle est versée après l'exécution des travaux.

Selon le mode d'occupation du ménage, la subvention peut atteindre entre 4 000 \$ et 16 000 \$:

- Ménage propriétaire : une subvention qui peut atteindre 16 000 \$.
- Ménage locataire d'un logement : une subvention qui peut atteindre 8 000 \$.
- Ménage locataire d'une chambre : une subvention qui peut atteindre 4 000 \$.

Qui gère le programme ?

La Société d'habitation du Québec en collaboration avec la Ville de Sherbrooke.

Qui assume les coûts ?

- La Société d'habitation du Québec finance ce programme.

- La Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement partagent les coûts d'adaptation de domicile des personnes handicapées à faible revenu.

Pour information :

Service de la planification et du développement urbain

Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

555, rue des Grandes-Fourches Sud, bloc B, 2^e étage local 290

Téléphone : (819) 821-5921